



La page du mépris doit être tournée!

Patrick Pérignon, vice-président FNO chargé de l'exercice libéral

A l'approche des fêtes de fin d'année, les chaînes de télévision vont innover en nous proposant, comme chaque année, des bêtisiers inédits mais pourtant déjà vus et revus.

La FNO aura dans ce domaine une longueur d'avance en présentant le bêtisier ministériel.

La scène se déroule au Sénat le 5 octobre dernier et «notre» ex ministre de la Santé pourra dire qu'elle laisse une touche d'humour dans ses fonctions!

Le sujet est l'exercice libéral de l'orthophonie et il est ainsi exposé : «*La FNO dénonce des conditions de rémunération qui se dégradent depuis de nombreuses années. En effet la profession n'a connu aucune revalorisation de ses honoraires depuis le 1^{er} janvier 2003, et le montant de l'indemnisation de ses frais de déplacements est bloquée depuis plus 10 ans! Dans le même temps leurs charges sont en constante augmentation...*»

Madame la ministre de la Santé s'exprime sur le sujet : «*Il appartient aux syndicats représentatifs de la profession des orthophonistes de négocier avec l'Uncam. Il n'appartient pas aux ministres d'interférer dans ces négociations*» Rires (enregistrés).

Qui a décidé que pour les médecins, le «C médical» serait revalorisé à 23 euros en janvier 2011? Pas le directeur général de l'Uncam mais le président de la République! Qui a repris à son compte cette décision? Madame la ministre de la Santé.

Qui fixe, chaque année, le taux d'évolution des dépenses d'Assurance maladie (Ondam)? Le parlement sur proposition du gouvernement.

Qui a fixé pour 2011 et 2012 un taux d'évolution de l'Ondam rendant impossible les marges de manœuvre permettant aux négociations conventionnelles d'aboutir à des accords tarifaires? Le président de la République.

Qui a repris à son compte ces ordres présidentiels en connaissant parfaitement les conséquences pour les libéraux de santé? Madame la ministre de la Santé qui a été suivie par la majorité parlementaire.

Madame la ministre de la Santé a encore des choses à dire :

«*Toutefois, alors que toute revalorisation des tarifs doit s'envisager avec attention, compte tenu de la situation actuelle des finances de l'Assurance maladie...* (pause pour permettre quelques lancés de «tarte à la crème»!) ... d'importantes mesures ont d'ores et déjà été prises en faveur de ces professions.» Rires (toujours enregistrés).

Et madame la ministre de poursuivre et de citer:

«**l'avenant conventionnel N°9 d'août 2006 qui a permis la revalorisation de seize actes de la nomenclature appliquée en décembre 2006, ... le coût de ces revalorisations qui représente environ 9 millions en année pleine**» et madame la ministre insiste : «*l'avenant N°11 signé en novembre 2007 (appliqué fin décembre 2007) comporte un article unique relatif à la revalorisation de la lettre clé qui passe ainsi de 2,37 à 2,40 euros.*»

Madame la ministre, ce que vous affichez comme une revalorisation de lettre clé n'est en fait qu'un élément de l'accord conventionnel signé en août 2006 sur la nomenclature et cette adaptation de la lettre clé a seulement permis de finaliser cet accord. Ce n'est pas une revalorisation de la lettre clé des orthophonistes!

Mais madame la ministre en rajoute : «*ces revalorisations tarifaires ont permis une augmentation, non négligeable, de plus de 6,3% des honoraires des orthophonistes entre 2007 et 2008.*» Rires!!!

L'AMO passe de 2,37 à 2,40 entre 2007 et 2008 et madame la ministre parle d'une revalorisation de 6,3%?

Madame la ministre fait sans doute référence à l'évolution des dépenses d'orthophonie mais en oubliant de préciser que l'effet démographique sur la même période est de 4 à 4,5% et qu'il ne reste au final qu'environ 2% pour les honoraires pour cette période. En se référant aux mêmes données le taux moyen d'évolution des honoraires des orthophonistes depuis 2003 est de +1%.

Mais madame la ministre n'en reste pas là!



«*Ainsi les honoraires moyens annuels d'un orthophoniste libéral s'élevaient, en 2008, à près de 49 575 euros*» Rires!!! (les derniers, ça devient lourd...)

Madame la ministre prend en référence le chiffre des honoraires en faisant abstraction des charges!

Elle évite ainsi d'avoir à afficher que le revenu moyen d'un orthophoniste est, avant impôt, de l'ordre de 27 000 euros soit 2 250 euros par mois!

Et la chute de madame la ministre de la Santé (nous parlons ici de chute humoristique, pas chute politique...): «*les contrats de bonne pratique ont été prorogés jusque la fin 2010 et ont donné lieu à un versement de près de 600 euros par contrat en 2009.*» Pas de rires (tous les enregistrements disponibles ont été utilisés).

Madame la ministre de la Santé oublie de préciser que les contrats de bonne pratique qui existent depuis l'accord conventionnel de 2002 ont été purement et simplement supprimés des conventions par simple décret issu de la loi dite «Bachelot» et que les professionnels comme les organisations syndicales signataires l'ont découvert en lisant le Journal Officiel.

Toutes ces affirmations ministérielles dignes d'un bêtisier et qui déforment à loisir la réalité ont été prononcées par madame la ministre de la Santé devant le Sénat, le 5 octobre 2010, dans le cadre officiel d'une question orale posée par madame Nicole Bonnefoy, Sénateur de la Charente. Madame la ministre de la Santé ne semblait pas avoir plus de respect pour les orthophonistes que pour les Sénateurs! Souhaitons que le remaniement ministériel du 14 novembre 2010 ait mis fin à cette période de mépris envers notre profession.